

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

**Secrétaire de séance :** Sandrine PASSEBON

**OBJET : Remplacement de l'éclairage extérieur de deux terrains de football et de deux courts couverts de tennis par des éclairages LED à Echiré**

Le Maire expose.

Vu la crise énergétique en cours et la hausse associée des coûts de l'énergie,

Vu la mise en œuvre du plan gouvernemental de sobriété énergétique prônant des mesures à court, moyen et long terme en faveur de la transition écologique et de la réduction de notre consommation énergétique,

La municipalité a décidé d'engager différentes actions notamment le remplacement de l'éclairage d'équipements sportifs par de l'éclairage LED, moins énergivore.

Ces modifications sont accompagnées de sensibilisation de tous les utilisateurs pour consommer moins et mieux.

Le Maire rappelle à l'assemblée le lancement d'une consultation d'entreprises pour modifier l'éclairage extérieur de deux terrains de football (le terrain principal homologué et le terrain d'entraînement) ainsi que l'éclairage intérieur des deux courts couverts de tennis. Les trois entreprises consultées ont remis leurs offres dans le délai imparti. Les offres sont conformes.

**Après contrôle et analyse des offres,  
le Maire demande au conseil municipal :**

**- de retenir comme offres jugées économiquement les plus avantageuses, les offres de la société STECO domiciliée à Niort (79000) décrites ci-après :**

- l'offre de remplacement des éclairages extérieurs des deux terrains de football pour un montant total de 54 777,14 € HT soit 65 732,57 € TTC , soit pour chaque terrain :
  - ✓ terrain principal homologué en gazon naturel pour 29 495,08 € HT soit 35 394,10 € TTC
  - ✓ terrain d'entraînement pour 25 282,06 € HT soit 30 338,47 € TTC ;
- l'offre de remplacement des éclairages des deux courts couverts de tennis pour un montant total de 17 647,47 € HT soit 21 176,96 € TTC ;

**- de l'autoriser à signer les devis correspondants ainsi que tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2022  
Notifié ou publié le : 26 OCT. 2022